



Conflit d'intérêt Gendarme commandant

Par **enza42**, le **14/03/2013** à **21:21**

[fluo]bonjour[/fluo]

Peux t-on porter plainte contre un adjudant gendarme commandant une brigade de gendarmerie. Il a mené toutes ses enquêtes de façon à protéger ses "copains " mis en cause par de multiples plaintes pénales devenues sans suite ou minimisées.

Pourquoi ne s'est il pas dessaisi des affaires sachant qu'il avait affaire avec les propres employeurs de sa proche parente.

Vers qui porter plainte ?

Peux t on avoir accès a tous ses procès-verbaux ou notes d'enquête ?

Un homme reste un homme.

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **15/03/2013** à **06:10**

Bonjour,

Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre

Par **enza42**, le **16/03/2013** à **10:11**

Je suis désolée ! ... toutes mes excuses. Il est vrai que je l'avais fait dans une autre question précédemment posée juste avant .. question où il n'y a toujours pas de réponse .Merci encore de votre aide

Par **kataga**, le **17/03/2013** à **07:37**

Bonjour,

Il faut faire une lettre recommandée de plainte au Procureur de la république du lieu en question.

garder les photocopies de tout.